



COMMUNAUTE DE COMMUNES

CCA 800

« Espace Levier – Val d’Usiers »

Arc-Sous-Montenot, Bians-Les-Usiers, Chapelle d’Huin, Evillers, Gevresin,
Goux-Les-Usiers, Levier, Septfontaine, Sombacour,
Villeneuve d’Amont et Villers-Sous-Chalamont

COMPTE RENDU DE LA REUNION ORDINAIRE N°55 CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU LUNDI 06 SEPTEMBRE 2021

Convocation en date du : 31 AOÛT 2021

Présidence : Monsieur Claude COURVOISIER

Lieu : Espace Carouge à Levier _Communauté de Communes Altitude 800

Membres en exercice : 24

Arc-sous-Montenot	Patrick GRILLON	X
Bians-les-Usiers	Aurélien DORNIER	X
	Martial BICHET	X
Chapelle d’Huin	Béatrice PRITZY	X
	Cédric BRAGARD	X
Évillers	Jean-Philippe DESCOURVIERES	X
Gevresin	Louis BOURGEOIS	X
Goux-les-Usiers	Éric BOURGEOIS	X
	Claudine CATTET	X
	Nicolas ROYET	Proc à E. BOURGEOIS
Levier	Marc SAULNIER	X
	Nathalie SIEVERT	X

Levier	Isabelle CUENOT	X
	François GARCIA	X
	Coralie GABRY	Proc à L. SCHNEITER
	Frédéric DOLE	X
	Christophe MICHEL	X
	Léonie SCHNEITER	X
	Bernard JEANNIN	X
Septfontaines	Christian RATTE	Représenté par Jérémie GUYOT
Sombacour	Frédéric TOUBIN	Proc à C. Courvoisier
	Ahmed KALLAL	X
Villeneuve d’Amont	Marie-Claire MONNIN	X
Villers-sous-Chalamont	Claude COURVOISIER	X

X = membre présent à la réunion. Quorum Atteint

ORDRE DU JOUR :

Validation du procès-verbal n°54 du 05 Juillet 2021.

1. Vente d'un terrain, zone Champs bégaud de Levier, à la société VIEILLE,
2. Vente d'un terrain, zone Champs bégaud de Levier, à la société Haut-Doubs Motoculture,
3. Vente d'un terrain, zone Champs bégaud de Levier, à la société ASTS,
4. Mise en place de la taxe pour la Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations (GEMAPI),
5. Contributions financières pour le Fonds de Solidarité pour le Logement (FSL) et le Fonds d'Aide aux Accédants à la propriété en Difficulté (FAAD),
6. Décision modificative n°1,
7. Rachat du portage foncier de l'établissement « Le Commerce » à Levier,
8. Création d'un poste d'adjoint administratif sur un poste temporaire,
9. Modification du temps de travail d'un agent administratif,
10. Modification du temps de travail d'une ATSEM.

Informations diverses

Eric BOURGEOIS est désigné secrétaire de séance pour ce conseil.

Validation du procès-verbal n° 54 :

Pas d'observation sur le procès-verbal du dernier conseil.

1. Vente d'un terrain, zone Champs bégaud de Levier, à la société VIEILLE

Suite à la demande de la société VIEILLE représentée par M. VIEILLE Michel pour s'implanter sur la zone de Champs Bégaud, il est proposé au conseil communautaire de vendre les parcelles cadastrées ZD 306, ZD 307p, ZD 309, ZD 311p et ZD 312 d'une superficie totale de 47a 34ca au prix de 32.60€ HT le m².

Actuellement implanté sur la zone et en cours de vente de son bâtiment actuel, l'entrepreneur souhaite créer un nouveau bâtiment sur la zone de Champs Bégaud pour son activité de travaux de maçonnerie générale et gros œuvre de bâtiment.

L'exposé du Président entendu, le conseil communautaire, à 23 voix POUR et 1 voix CONTRE :

- Accepte de vendre à Monsieur VIELLE Michel, les parcelles suivantes au prix de 32.60€ HT :
 - Parcelle cadastrée ZD 309 d'une superficie de 2504 m²,
 - Parcelle cadastrée ZD 312 d'une superficie de 802 m²,
 - Parcelle cadastrée ZD 306 d'une superficie de 382 m²,
 - Parcelle cadastrée ZD 311p d'une superficie de 792 m²,
 - Parcelle cadastrée ZD 307p d'une superficie de 254 m²

- Dit qu'une TVA de 20 % sera appliquée.
- Précise que la vente devra se faire dans un délai de 6 mois à compter de ce jour. Ce délai dépassé, le terrain sera remis en vente.
- Autorise le président à signer l'acte de vente, les frais de notaire restant à charge de l'acquéreur,

Conformément aux autres actes de vente de la zone d'activité, dans le cas où la construction n'aurait pas débuté dans un délai de deux ans à compter du jour de la signature de l'acte, l'entreprise devra rétrocéder le terrain à la communauté de communes au prix d'achat HT.

2. Vente d'un terrain, zone Champs bégaud de Levier, à la société Haut-Doubs Motoculture

Suite à la demande de la société HAUT-DOUBS MOTOCULTURE représentée par M. VALLET Yohann pour s'implanter sur la zone de Champs Bégaud, il est proposé au conseil de vendre les parcelles cadastrées ZD 307p et ZD 311p d'une superficie totale de 27a 54ca au prix de 32.60€ HT le m².

L'entreprise souhaite s'implanter pour y installer son activité de vente de matériel de motoculture.

L'exposé du Président entendu, le conseil communautaire à l'unanimité :

- Accepte de vendre à Monsieur VALLET Yohann, les parcelles suivantes au prix de 32.60€ HT :
 - Parcelle cadastrée ZD 307p d'une superficie de 252 m²,
 - Parcelle cadastrée ZD 311p d'une superficie de 2502 m
- Dit qu'une TVA de 20 % sera appliquée.
- Précise que la vente devra se faire dans un délai de 6 mois à compter de ce jour. Ce délai dépassé, le terrain sera remis en vente.
- Autorise le président à signer l'acte de vente, les frais de notaire restant à charge de l'acquéreur,
- Conformément aux autres actes de vente de la zone d'activité, dans le cas où la construction n'aurait pas débuté dans un délai de deux ans à compter du jour de la signature de l'acte, l'entreprise devra rétrocéder le terrain à la communauté de communes au prix d'achat HT.

3. Vente d'un terrain, zone Champs bégaud de Levier, à la société ASTS

Suite à la demande de la société ASTS représentée par M. LHOMME Philippe pour s'implanter sur la zone de Champs Bégaud, il est proposé au conseil de vendre la parcelle cadastrée ZD 284p, non plate formé, d'une superficie totale de 33a 44ca.

L'entreprise souhaite s'implanter pour y installer son activité de traitement et revêtement de métaux.

La communauté de communes afin d'estimer au mieux le prix du terrain de cette parcelle située dans le « Champs Bégaud 9 », a demandé un devis à une entreprise de travaux publics. L'analyse de ce devis fait, il est proposé de vendre le terrain à M. LHOMME Philippe 15€ HT le m².

Il est important de préciser cette vente et ce afin de ne pas créer de précédent avec les ventes futures.

La CCA 800 a pour projet, maintenant que la zone de Champs Bégaud est complète, de l'agrandir et ainsi créer des surfaces économiques à vendre. Ces parcelles seraient vendues non plate formées alors que précédemment elles l'étaient.

La parcelle concernée a un tas de terre conséquent dessus. Cette terre végétale est mélangée à des résidus d'anciens chantiers de travaux publics (concassés, gravier...), elle a donc peu de valeur et peut être pour un acquéreur un inconvénient.

Ce prix ne sera pas appliqué pour les prochains terrains à vendre puisque les élus de ce mandat souhaitent mettre en place une comptabilité plus analytique sur ce nouveau Champs Bégaud.

Les futurs prix seront calculés en tenant compte du prix d'achat de base du terrain, des travaux VRD réalisés, des travaux d'accès à la zone et autres aménagements. Cette démarche a pour but d'apporter une transparence aux élus, mais également aux habitants du territoire de la CCA 800 et de fixer des prix au réel des dépenses et non à la carte.

Les élus demandent également que Philippe LHOMME plate forme la parcelle au niveau de la route.

L'exposé du Président entendu, le conseil communautaire, à l'unanimité :

- Accepte de vendre à M. LHOMME Philippe, la parcelle cadastrée ZD 284p d'une superficie de 33a 44ca suivante au prix de 15€ HT le m².
- Dit qu'une TVA de 20 % sera appliquée.
- Précise que la vente devra se faire dans un délai de 6 mois à compter de ce jour. Ce délai dépassé, le terrain sera remis en vente.
- Demande à ce que le terrain soit plate formé au niveau de la route.
- Autorise le président à signer l'acte de vente, les frais de notaire restant à charge de l'acquéreur.
- Conformément aux autres actes de vente de la zone d'activité, dans le cas où la construction n'aurait pas débuté dans un délai de deux ans à compter du jour de la signature de l'acte, l'entreprise devra rétrocéder le terrain à la communauté de communes au prix d'achat HT.

4. Mise en place de la taxe pour la Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations (GEMAPI)

Suite à la dernière réunion de l'EPAGE Haut Doubs Haute Loue du 23 juin, le Président informe que la mise en place d'une taxe GEMAPI est possible pour l'année 2022.

Le Président précise que cette taxe permettrait de financer la cotisation versée à l'établissement public d'aménagement et de gestion de l'eau (EPAGE), établissement public auquel la CCA800 a adhère pour la gestion de sa compétence GEMAPI.

Cette taxe sera appliquée à toutes les personnes physiques ou morales assujetties :

- aux taxes foncières sur les propriétés bâties et non bâties,
- à la taxe d'habitation et à la cotisation foncière des entreprises,

dans la limite d'un plafond fixé à 40 € par habitant, résidant sur le territoire relevant de sa compétence.

Cette taxe devra être mise en place avant le 1er octobre 2021 afin d'être effective pour l'année 2022. Le montant de la taxe révisable annuellement, devra être délibéré avant le 15 avril 2022.

En 2021, 80 % du montant de notre cotisation aurait pu être financé par la recette de la taxe GEMAPI.

Patrick GRILLON rappelle qu'il n'y a aucune obligation de mettre en place cette taxe. Le Président est tout à fait d'accord avec lui sauf que les dépenses de la collectivité augmentent chaque année, notamment au niveau de la gestion des milieux aquatiques et qu'à un moment donné, il est nécessaire de mettre en place des recettes en face afin d'équilibrer au mieux le budget.

Patrick GRILLON ajoute que cela signifie une 4^{ème} colonne dans la fiche d'imposition pour les habitants et qu'elle sera pérenne. Aurélien Dornier réplique que certes, l'instauration de cette taxe est un coup supplémentaire pour les habitants, mais que cette taxe sera identifiée et non noyée dans les impôts locaux sans explication.

Claude Courvoisier rajoute que le fait de mettre en place cette taxe permettra de réguler son taux chaque année. Il est plus facile de réguler cette taxe que de baisser les taux fiscaux de base.

Le débat clos, le Président propose de passer au vote.

Le conseil communautaire, à 12 voix POUR, 6 voix CONTRE et 6 ABSTENTIONS valide la mise en place de la taxe GEMAPI.

5. Contributions financières pour le Fonds de Solidarité pour le Logement (FSL) et le Fonds d'Aide aux Accédants à la propriété en Difficulté (FAAD)

Monsieur le Président fait part au conseil communautaire du courrier du Département relatif à la contribution de notre collectivité au titre des dispositifs FSL (Fonds de Solidarité pour le Logement) et FAAD (Fonds d'Aide aux Accédants à la propriété en Difficulté). Le niveau attendu de notre participation est de 0.61€ / habitant pour le FSL et de 0.30€ / habitant pour le FAAD au titre de l'année 2021.

Des renseignements ont été pris auprès du Département afin de connaître les participations des collectivités voisines, mais également qui des communes ou des EPCI contribue.

En 2020 c'est 131 communes et 5 EPCI dont le nôtre, qui ont participé au FSL contre 115 communes et 4 EPCI pour le FAAD.

Un échange est porté sur les bénéficiaires de ces aides. Il est précisé que ces fonds peuvent être versés aux habitants de la CCA 800 dans le besoin.

Après échange, il a été voté à 3 voix CONTRE, 2 ABSTENTIONS et 19 voix POUR que :

- La demande du Département est validée selon les critères définis ci-dessus pour une population 2021 de 6911 habitants, soit une participation de 4 215.71 € pour le FSL et de 2 073.30 € pour le FAAD.
- Les contributions sont versées par la Communauté de communes Altitude 800 pour le compte de ses communes membres.

Le Président est autorisé à voter les crédits nécessaires à cette dépense et à signer tous documents relatifs à cette contribution financière.

6. Décision modificative n°1

Suite à la dissolution du Syndicat de l'Abattoir du Haut Doubs et à la cession à la SCIC d'abattage du Haut Doubs en février dernier, il avait été convenu dans la délibération du conseil communautaire du 2 novembre 2020 des échanges financiers (encaissement puis reversement). Ces échanges ont été préconisés par la Cour des Comptes afin d'empêcher à terme la disparition d'un abattoir de proximité et ainsi garantir la poursuite de la fonction socio-économique de l'équipement notamment pour la satisfaction des besoins des petites exploitations locales.

La décision modificative est ainsi présentée :

Désignation	Augmentation sur crédits ouverts	Diminution sur crédits ouverts
D 20422 : Bâtiments et Instal.	96 081.44	
TOTAL D 204 : Subventions d'équipement versées	96 081.44	

Le conseil communautaire, à l'unanimité, valide cette décision budgétaire.

7. Rachat du portage foncier de l'établissement « Le Commerce » à Levier

Le Président laisse la parole à Marc Saulnier, vice-président en charge de l'économie, qui informe l'assemblée qu'un acheteur est intéressé pour acquérir l'ensemble du bien et des terrains.

Le bien a été réévalué et des discussions sont en cours, le but étant pour la collectivité de s'assurer qu'une activité de restauration perdure.

Plusieurs solutions se présentent sans pour autant être concrètes à ce jour.

La collectivité va continuer son rôle d'accompagnateur et de facilitateur dans les échanges entre les différents intéressés.

8. Création d'un poste d'adjoint administratif sur un poste temporaire

Le Président explique à l'assemblée le besoin de recruter un adjoint administratif sur un poste temporaire afin de seconder la Cheffe de projet « Petite Ville de Demain » dans ses missions et ainsi lui dégager du temps pour mener à bien ce programme.

Le Président, propose la création d'un poste temporaire d'adjoint administratif territorial à 20/35ième pour exercer les fonctions d'assistant de gestion administratif au sein des bureaux de la CCA 800.

L'agent sera rémunéré selon la grille indiciaire de la fonction publique territoriale.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité : DECIDE le recrutement d'un adjoint administratif territorial à 20/35ème.

9. Modification du temps de travail d'un agent administratif

Monsieur le Président, expose à l'assemblée, la demande de Madame ROYET Emmanuelle d'augmenter son temps de travail à hauteur de 2h afin de pallier aux missions complémentaires qu'elle a récupéré depuis son embauche.

Suite aux informations données par le Président, le tableau des effectifs proposé est le suivant :

GRADE	CATEGORIE	TEMPS DE TRAVAIL EN COURS	TEMPS DE TRAVAIL PROPOSÉ	POSTE OCCUPE
ADJOINT ADMINISTRATIF PRINCIPAL 2EME CLASSE	C	32H	Pas de Changement	POURVU par Manon LONCHAMPT
ADJOINT ADMINISTRATIF Territorial	C	28H	30H	POURVU par Emmanuelle ROYET
ADJOINT ADMINISTRATIF Territorial	C	24H	Pas de Changement	POURVU par Aurélie CLEMENT
ADJOINT TECHNIQUE	C	4,5H	Pas de Changement	POURVU par Chantal ABISSE
ADJOINT TECHNIQUE	C	3,5H	Pas de Changement	POURVU par Anne-Marie DIETRICH
ADJOINT TECHNIQUE	C	10H	Pas de Changement	POURVU par Corinne DUCHEMANN
ADJOINT TECHNIQUE	C	3H	Pas de Changement	POURVU par Gisèle FOURNIER
ADJOINT TECHNIQUE	Contractuel	11,50H	Pas de Changement	POURVU par Marianne SALOMON
AGENT DE MAÎTRISE	C	33H	Pas de Changement	POURVU par Nadine MARION
ADJOINT TECHNIQUE	C	33H	Pas de Changement	POURVU par Manuella MICHEL
ADJOINT TECHNIQUE	C	7.15H	Pas de Changement	POURVU par Joanna RZESZOTARSKA
ADJOINT TECHNIQUE	Contractuel	13.65H	Pas de Changement	Recrutement de Sandra PILLARD
ATSEM PRINCIPAL DE 2EME CLASSE	C	31.25H	Pas de Changement	POURVU par Sophie COLLIARD
ATSEM PRINCIPAL DE 2EME CLASSE	C	32H	Pas de Changement	POURVU par Nelly FAVRE
ATSEM PRINCIPAL DE 2EME CLASSE	C	28H	Pas de Changement	POURVU par Carole GODARD
ATSEM PRINCIPAL DE 2EME CLASSE	C	27.15H	Pas de Changement	POURVU par Sophie GRILLET
ATSEM	Contractuel	23.15H	Pas de Changement	POURVU par Euridice PICO

ATSEM	Contractuel	28H	Pas de Changement	POURVU par Léonie SCHNEITER
ATSEM PRINCIPAL DE 2EME CLASSE	C	31.20H	Pas de Changement	POURVU par Jocelyne RACLE
ATSEM PRINCIPAL DE 2EME CLASSE	C	30H	Pas de Changement	VACANT
ATSEM PRINCIPAL DE 2EME CLASSE	C	13,50H	Pas de Changement	POURVU par Elisabeth SALVI
ADJOINT TERRITORIAL PATRIMOINE	C	22,50H	Pas de Changement	POURVU par Emilie SAILLARD

Le Président précise que ce tableau serait effectif à compter du 1er Septembre 2021.

Les avis sont partagés d'un côté par des élus souhaitant avoir plus de recul sur le poste de l'agent qui est en place depuis moins d'un an et de l'autre côté par ceux travaillant avec chaque jour, et affirmant que l'ajustement de 2 heures proposées est légitime.

Les élus sont toutefois d'accord sur le fait que l'agent donne satisfaction et que les discussions ne portent pas, par conséquent sur la personne en elle-même, mais bien sur les missions du poste.

Le Président demande un vote à bulletin secret, ce qui est accordé par l'ensemble des conseillers présents.

Nicolas ROYET ne participe pas au vote.

Le conseil communautaire, à 12 voix POUR et 11 CONTRE valide ce tableau et autorise le Président à réaliser les démarches administratives nécessaires pour augmenter le temps de travail de l'agent.

11. Modification du temps de travail d'une ATSEM

Monsieur le Président, expose à l'assemblée les mouvements de personnel et la nécessité de modifier le temps de travail d'une ATSEM.

C'est à la demande de Madame COLLIARD Sophie, nous indiquant qu'elle avait trop d'heures de ménage que nécessaire, que le Président propose à l'assemblée de réduire son temps de travail.

Suite aux informations données par le Président, le tableau des effectifs proposé est le suivant :

GRADE	CATEGORIE	TEMPS DE TRAVAIL EN COURS	TEMPS DE TRAVAIL PROPOSÉ	POSTE OCCUPE
ADJOINT ADMINISTRATIF PRINCIPAL 2EME CLASSE	C	32H	Pas de Changement	POURVU par Manon LONCHAMPT
ADJOINT ADMINISTRATIF Territorial	C	30H	Pas de Changement	POURVU par Emmanuelle ROYET
ADJOINT ADMINISTRATIF Territorial	C	24H	Pas de Changement	POURVU par Aurélie CLEMENT
ADJOINT TECHNIQUE	C	4,5H	Pas de Changement	POURVU par Chantal ABISSE
ADJOINT TECHNIQUE	C	3,5H	Pas de Changement	POURVU par Anne-Marie DIETRICH

ADJOINT TECHNIQUE	C	10H	Pas de Changement	POURVU par Corinne DUCHEMANN
ADJOINT TECHNIQUE	C	3H	Pas de Changement	POURVU par Gisèle FOURNIER
ADJOINT TECHNIQUE	Contractuel	11,50H	Pas de Changement	POURVU par Marianne SALOMON
AGENT DE MAÎTRISE	C	33H	Pas de Changement	POURVU par Nadine MARION
ADJOINT TECHNIQUE	C	33H	Pas de Changement	POURVU par Manuella MICHEL
ADJOINT TECHNIQUE	C	7.15H	Pas de Changement	POURVU par Joanna RZESZOTARSKA
ADJOINT TECHNIQUE	Contractuel	13.65H	Pas de Changement	Recrutement de Sandra PILLARD
ATSEM PRINCIPAL DE 2EME CLASSE	C	31.25H	29.25H	POURVU par Sophie COLLIARD
ATSEM PRINCIPAL DE 2EME CLASSE	C	32H	Pas de Changement	POURVU par Nelly FAVRE
ATSEM PRINCIPAL DE 2EME CLASSE	C	28H	Pas de Changement	POURVU par Carole GODARD
ATSEM PRINCIPAL DE 2EME CLASSE	C	27.15H	Pas de Changement	POURVU par Sophie GRILLET
ATSEM	Contractuel	23.15H	Pas de Changement	POURVU par Euridice PICO
ATSEM	Contractuel	28H	Pas de Changement	POURVU par Léonie SCHNEITER
ATSEM PRINCIPAL DE 2EME CLASSE	C	31.20H	Pas de Changement	POURVU par Jocelyne RACLE
ATSEM PRINCIPAL DE 2EME CLASSE	C	30H	Pas de Changement	VACANT
ATSEM PRINCIPAL DE 2EME CLASSE	C	13,50H	Pas de Changement	POURVU par Elisabeth SALVI
ADJOINT TERRITORIAL PATRIMOINE	C	22,50H	Pas de Changement	POURVU par Emilie SAILLARD

Le Président précise que ce tableau sera effectif à compter du 1er Septembre 2021.

Le conseil communautaire, à l'unanimité, valide ce tableau et autorise le Président à réaliser les démarches administratives nécessaires à la réduction du temps de travail de l'agent.

Informations diverses

- La fréquentation de l'Espace France Services bat son plein. L'espace se place en 4ème position dans toute la région Bourgogne Franche-Comté, les premiers ayant l'accueil des Restos du Cœurs. C'est donc une bonne réussite pour ce service public.

- La CCA 800 s'est inscrite afin de bénéficier une voiture électrique publicitaire. Les emplacements publicitaires sont destinés aux entreprises de la CCA 800. Elle sera utilisée par les agents pour leurs formations, la cheffe de projet dans ses missions, les élus pour leurs réunions. Le but étant qu'elle circule le maximum possible pour donner de la visibilité aux entreprises exposées.

- Les tests à la fumée réalisés par Naldeo ne sont toujours pas terminés. À ce jour la CCA n'a pas de retour sur ces investigations.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h40.

Le Président,

CLAUDE COURVOISIER

COMMUNAUTE DE COMMUNES
CCA 800
"Espace Levier - Val d'Usiers"
BP 21 - 25270 LEVIER